

Compte-rendu

Comité de territoire du PTGE Charente aval - Bruant

Jeudi 24 mars – 9h30 à 12h00

Ordre du jour :

1. **Présentation du diagnostic**
2. **Calendrier prévisionnel**

Participants (29) réunion en présentiel et en visio :

Prénom Nom	Organisme
Alain BURNET	CLE SAGE Charente
Michael CANIT	VP de l'EPTB Charente
Françoise de ROFFIGNAC	CD 17 / SYRES 17
Fabien POUSSIN	SYRES 17
Clément BÉRACOCHEÁ	SYRES 17
Baptiste SIROT	EPTB Charente
Romain OZOG	EPTB Charente
Marine DUGUÉ	EPTB Charente
Pierre AUDONNET	FDAAPPMA 17
Jean-Eudes DU PEUTY	SMCA
Valentin POMMIER	CA 17 – OUGC Saintonge
Jean-Marie BOURRY	Nature Environnement 17
Jacques LEPINE	EAU 17
Elodie LIBAUD	CD 17
Jennifer BAZUS	DDTM 17
Pascal DUBOIS	DREAL NA
Manuella BROUSSEY	AEAG
Mylène JOSSINET	DRAAF NA
Pascal KOSUTH	CGEDD (mission interministérielle)
Jacques BRIE	UFC que choisir / Charente Nature
Dominique PETIT	Grand Cognac
Christian BARBIER	Commune de Saint-Vaize
Marion JANSANA	CDA Saintes
Alice PERRON	SYMBA
Charlotte RHONE	CRC
Christophe CHASTAING	UNIMA
François-Xavier ROBIN	UNIMA
Sabrina BRETONNIER	Charente Eaux
Thérèse N'DAH	OUGC Cogest'eau

Introduction

M. Burnet, Président de la CLE du SAGE Charente et Mme de Roffignac, Présidente du SYRES 17 introduisent la réunion en rappelant que le travail de diagnostic a été réalisé en interne par les deux structures co-porteuses. Il est précisé que cette réunion a fait l'objet d'un travail préparatoire, tenant compte des remarques du Comité Technique (qui s'est réuni à plusieurs reprises depuis le dernier Comité de Territoire) et des demandes des services de l'Etat et de la cellule d'expertise interministérielle. M. Burnet salue la présence de M. Canit Vice-Président de l'EPTB Charente et Vice-Président de la CLE en charge de la commission thématique « Manque de ressource en eau à l'étiage ». La parole est ensuite laissée aux animateurs pour la présentation du diaporama.

L'équipe d'animation rappelle l'objectif de cette réunion qui est de présenter la version finale du rapport de diagnostic afin de le soumettre à la validation du Comité de Territoire. L'ordre du jour est rappelé :

- 1- Présentation du diagnostic
- 2- Calendrier prévisionnel

1- Présentation du diagnostic

Avant de présenter le diagnostic, les grandes phases du PTGE sont rappelées et l'organisation générale du rapport écrit est détaillée.

Concernant les **prélèvements industriels**, M. Audonnet demande si les volumes prélevés sur les 8 bassins concernés respectent le volume prélevable définis à 9,45 Mm³. M. Béracochéa répond que dans le cadre des diagnostics des PTGE, seuls les volumes prélevés sur les bassins Seugne et Charente aval Bruant ont été étudiés. M. Poussin ajoute qu'il semblerait que les volumes prélevés pour l'industrie soient bien en dessous du volume prélevable, cependant l'analyse précise sur ce point n'a pas été réalisée dans le cadre du présent PTGE.

Concernant **les historiques des volumes prélevés**, M. Bourry s'interroge sur les périodes étudiées et précise qu'il est pertinent de comparer les volumes consommés par les différents usages pour la période d'étiage et pas forcément sur l'année entière. L'équipe d'animation répond que dans les historiques indiqués, les chiffres pour l'industrie et l'eau potable (historique des consommations et volumes prélevables) correspondent à des données annuelles, alors que pour l'irrigation, ces chiffres concernent la période d'étiage (du 1^{er} avril au 30 octobre). Il est précisé qu'en période d'étiage, l'irrigation et l'eau potable représentent une part de la consommation presque équivalente avec respectivement 45% et 48% des prélèvements sur le bassin (comme indiqué en diapo 6).

M. Bourry demande si des éléments concernant le **débit biologique de l'estuaire** peuvent être apportés car au-delà de la station de Beillant à Chaniers, les débits ne sont plus connus. Il souligne également que cette station est représentative des prélèvements amont mais ne traduit pas ce qui peut se passer à l'aval. M. Sirot répond qu'une étude est effectivement en cours sur le débit biologique de l'estuaire, avec une entrée « écosystème ». Il confirme que le point de référence situé à Beillant est représentatif des usages et des activités de l'amont du bassin, mais qu'il s'agit cependant bien du point de référence le plus à l'aval et qu'il constitue donc la seule référence sur laquelle s'appuyer actuellement. M. Ozog complète en précisant que la station de Beillant est justement installée à cet endroit du bassin car il s'agit du dernier point avant l'influence de la marée. Il ajoute qu'une fois dans le domaine estuarien, il est beaucoup plus compliqué de mesurer des débits et que pour cette raison, dans le cadre de l'étude DB, ce ne sera pas forcément un débit qui sera fixé mais plutôt des indicateurs (type salinité, oxygène, hauteur d'eau...).

Concernant les **prélèvements pour l'irrigation** M. Bourry s'interroge sur les données dans le secteur des marais Nord et demande si les irrigants de **l'ASAHRA** disposent de compteurs volumétriques. M.

Robin indique que l'ASAHRA effectue une gestion de plus en plus fine, et que les pompes sont équipées de compteurs, les données de prélèvements indiquées sont donc fiables. M. Chastaing précise que les prélèvements de l'ASAHRA sont effectués dans le plan d'eau de Saint-Savinien, les volumes sont comptabilisés et transmis quotidiennement à l'administration.

A propos des marais, il est demandé si des données sont disponibles concernant les prélèvements liés à la pratique de **la chasse à la mare de tonne**. M. Chastaing répond qu'une évaluation des volumes est réalisée au niveau des marais nord et sud de Rochefort et ajoute que depuis quelques années ces prélèvements se font de manière plus « étagées » grâce à une répartition de l'eau progressive et secteur par secteur, afin d'éviter les à-coups hydrauliques. Il rappelle également, qu'en fonction de la disponibilité de la ressource, le remplissage des mares de tonne n'est pas toujours autorisé. M. Robin complète en expliquant que l'estimation des volumes prélevés pour le remplissage est basée sur la surface en eau et sur la remise en hydratation des sols. Il s'agit du seul chiffre dont on dispose aujourd'hui. Il rappelle que la logique de priorisation des usages est suivie : d'abord eau potable et milieux, puis irrigation et enfin les mares de tonne.

Concernant le graphique présenté sur la diapositive 13, M. Audonnet demande s'il est possible de préciser comment ont été calculés **les besoins en eau pour l'agriculture**. M. Kosuth explique que l'objectif initial de ce travail était d'estimer l'impact des arrêtés sécheresse sur les volumes prélevés et qu'il a été pris pour postulat que les années « normales » (celles où il n'y avait pas d'arrêtés sécheresse), les volumes prélevés représentaient les besoins en eau des cultures. En l'occurrence il s'agit des années 2010, 2013, 2014, 2015 et 2018. Sur ces 5 années, une corrélation a été établie entre volumes prélevés et les précipitations d'avril à août, permettant de donner une estimation des besoins pour les autres années (celles avec restrictions : 2011, 2012, 2016, 2017, 2019). Les points en verts sur le graphique correspondent donc à la fois aux volumes réellement prélevés les années sans restriction et aux besoins en eau, alors que les points jaunes correspondent au besoin estimé les années marquées par des restrictions. Ce travail a également été réalisé sur le bassin de la Seugne et sur le Clain, dans la Vienne.

M. Bourry constate que ce besoin estimé est donc basé sur le mode de production agricole actuelle. M. Kosuth confirme que cette méthode est représentative des 10 années étudiées (2010-2019) mais pas de ce qui se passait avant, ou de ce qui se passera après.

Suite à une question sur le **volume de référence**, il est précisé que contrairement au diagnostic du PTGE Seugne et au vu du caractère particulier du présent PTGE (historiques des prélèvements, problématiques AEP...), il n'y aura pas de volume de référence proposé à la validation à ce stade du PTGE. L'équipe d'animation rappelle que, comme indiqué sur le graphique, les besoins en eau pour l'agriculture ne sont pas satisfaits 5 années sur 10 et qu'il sera nécessaire d'engager un travail d'économie d'eau sur le bassin dans les phases futures du PTGE. Mme Broussey souligne qu'effectivement la méthode appliquée pour d'autres PTGE ne peut pas être transposée à la lettre sur ce territoire en raison de ses particularités.

M. Kosuth souligne que le point de référence pour définir les arrêtés sécheresse se trouve à la station de Beillant, avec pour objectif de ne pas franchir le DOE. Hors, dans la configuration de Charente aval, une baisse des prélèvements pour les différents usages, bien que bénéfique pour le milieu, n'impliquera pas une amélioration de débit à la station de référence sachant qu'elle se trouve à l'aval de la majorité des prélèvements. Le **respect du DOE** dépend donc de tout ce qu'il se passe à l'amont.

M. Chastaing intervient car il s'étonne que les **marais sud de Rochefort** (secteur A) apparaissent en enjeux plus faibles que le marais nord (secteur B) sur la carte d'analyse croisée de la pression et de la vulnérabilité. En effet, il explique qu'en période estivale, la même quantité d'eau est distribuée au nord et au sud de Rochefort pour des questions de **maintien en état des milieux**, et que cela constitue un enjeu fort sur ces deux territoires. L'équipe d'animation répond que la réalisation de

cette carte a été réalisée de manière relative, avec comparaison d'une masse d'eau par rapport à une autre et que les volumes permettant d'alimenter les secteurs A et B sont prélevés sur le secteur D. La pression apparaît sur le secteur où le prélèvement est effectué, sans tenir compte du transfert de la ressource, c'est donc ici le secteur D qui apparaît donc en « enjeux forts ». M. Pommier indique qu'il existe un second biais du fait que les **prélèvements effectués par l'ASAHRA** sont comptabilisés comme s'ils étaient tous effectués sur la masse d'eau « D » alors que dans les faits ils sont répartis sur les masses d'eau « D et B ». M. Poussin confirme que lors de la réalisation de la carte, n'ayant pas la localisation exacte des prélèvements (car il s'agit de prélèvements mobiles sur ce secteur), les prélèvements ont été assimilés à un prélèvement unique au centre de la zone et s'applique donc sur le « secteur D ». M. Robin souligne également que les masses d'eau ne sont pas forcément cohérentes avec la gestion hydraulique dans les marais, les périmètres dans lesquels ont été fait les calculs ne sont pas forcément cohérents avec la réalité des entités de gestion. Les remarques convergent sur le fait que les marais ont des enjeux particuliers. Les nuances de la carte de synthèse ne traduisent pas la complexité du fonctionnement de ce secteur, du fait des biais méthodologiques précités.

Suite à ces échanges, l'équipe d'animation indique que les nuances de couleurs ne pourront pas être retravaillées car la carte de synthèse représente un travail conséquent de croisement des indicateurs de pression et de vulnérabilité et que la modification d'un des paramètres impliquerait la remise en question de toutes les cartes déjà réalisées. Cependant il est conclu que les nuances évoquées aujourd'hui pour les secteurs A et B seront ajoutées en commentaire de carte dans le rapport.

Concernant la carte de synthèse M. Audonnet indique que **les affluents** apparaissent avec un enjeu moindre par rapport à l'axe principal du fleuve. Il rappelle cependant qu'un prélèvement sur un petit affluent aura directement un impact sur le milieu et que ces secteurs peuvent donc être vulnérables, il faudra en tenir compte dans la stratégie. L'équipe d'animation confirme que la phase stratégie permettra de préciser les problématiques et les leviers à mettre en place au niveau local et que le gradient de couleur utilisé pour la carte (d'enjeux faibles à enjeux forts) ne signifie pas que les secteurs à enjeux « faibles » seront oubliés pour les phases futures.

Concernant les leviers potentiels, M Du Peuty souhaite rappeler que la **gestion des niveaux d'eau** (pour le milieu et pour les usages) peut être optimisée et constitue donc un levier pour les marais nord, car cela permettrait de moins réalimenter.

L'équipe d'animation précise que les leviers potentiels présentés en séance ne sont que des suggestions qui seront bien sûr affinées dans les phases futures du PTGE.

Validation du diagnostic : M. Burnet propose de valider le diagnostic du PTGE Charente aval Bruant. Cette proposition est validée à l'unanimité moins 1 vote contre et 1 abstention.

2- Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est présenté : la prochaine étape correspond au lancement de la stratégie, avec des ateliers de concertation prévus au printemps et à l'été 2022. Le prochain Comité de Territoire aura lieu à l'automne 2022.

Fin de réunion à 11h40.